

MISSIONS - POUVOIRS DU MANDATAIRE

Tous pouvoirs vous sont donnés pour parvenir à la location, notamment :

- faire toute publicité à votre convenance, à vos frais seulement, y compris par la pose de panneaux sur l'immeuble ou la communication du dossier à tout confrère que vous jugerez utile ;
- faire établir les diagnostics nécessaires ;
- indiquer, présenter et faire visiter les biens à louer à toute personne que vous jugerez utile. À cet effet, nous nous obligeons à vous assurer et faire assurer le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat ;
- s'adjoindre ou se faire substituer tout professionnel de votre choix pour l'accomplissement des présentes ;

MENTION EXPRESSE : ÉTABLIR ET SIGNER EN NOTRE NOM TOUS ACTES SOUS SEING PRIVÉ (CONTRAT DE LOCATION, ÉTAT DES LIEUX...) NÉCESSAIRES À L'ACCOMPLISSEMENT DES PRÉSENTES ET RECUEILLIR LA SIGNATURE DU LOCATAIRE.